

aux conditionneurs de transformer davantage le poisson. On a réduit l'utilisation abusive des normes techniques, obstacle de plus en plus important pour les exportateurs canadiens, et des règles harmonisées seront graduellement établies. Les groupes binationaux spéciaux créés dans le cadre du mécanisme de règlement des différends sur les recours commerciaux introduiront pour la première fois un élément de responsabilité dans un processus qui a souvent été appliqué de façon injuste et unilatérale.

Produits énergétiques

Le commerce bilatéral de l'énergie a pris une importance toujours plus grande pour les Canadiens au cours des dix dernières années. En 1985, le Canada a exporté pour près de 15 milliards de dollars de produits énergétiques, y compris du pétrole, du gaz, de l'électricité et de l'uranium. En outre, les produits en aval, comme les divers dérivés du pétrole et du gaz, rapportent des milliards de dollars supplémentaires. Des milliers de Canadiens comptent sur ces échanges pour leur gagne-pain. Mais certaines de ces exportations étaient limitées ou menacées par des restrictions et des mesures réglementaires américaines, y compris les restrictions sur les exportations d'uranium, les contrôles établissant des prix discriminatoires pour le gaz naturel, les taxes à l'importation de pétrole brut et la menace d'imposition de restrictions en ce qui concerne l'électricité.

L'entente intervenue le 3 octobre garantira un meilleur accès au marché des États-Unis. Les deux parties ont convenu d'interdire la plupart des restrictions discriminatoires à l'exportation et à l'importation. Les États-Unis ont plus précisément accepté d'éliminer toutes les restrictions concernant l'enrichissement de l'uranium canadien et d'autoriser l'application de mesures nouvelles ou existantes propres à stimuler la prospection dans les secteurs pétrolier et gazier, afin de mieux protéger les nouvelles réserves énergétiques. Les États-Unis ont également accepté de lever l'embargo total sur les exportations de pétrole brut de l'Alaska et de permettre aux Canadiens d'en importer jusqu'à 50 000 barils par jour.

Les deux pays ont reconnu qu'ils ont tous deux intérêt à garantir l'accès aux marchés de part et d'autre et à améliorer la sécurité de leurs